

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive: OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE 7, Citadeles iela, case postale 824 LV 1010, Riga LETTONIE		Téléphone 371 7027602 Télécopie 371 7027690
II. N° de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:		811 362
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: OBCHTCHESTVO S OGRANITCHENNOI OTVETSTVENNOSTYOU « MOSCOT-CHOUZ » d.21, oul. M. Pirogovskaya RU-119435 MOSKVA (Fédération de Russie).		
IV.	<input checked="" type="checkbox"/> Décision définitive confirmant le refus de protection <input type="checkbox"/> Décision définitive infirmant totalement le refus de protection <input type="checkbox"/> Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection. La marque est refusée/admise pour les produits et services suivants:	
V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée:		17.08.2005
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:		Dz.Medne 